

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 2 MAI 2017, À 17 H.

Ordre du jour

1. Projet d'extension d'égout sanitaire :
 - a) engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dossier 7311-14-01-58260-A7
 - b) demande à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette

Sont présents :

Madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

Monsieur Alain Larue, maire
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

Ouverture de la séance

238-05-2017

En l'absence du maire et du pro-maire, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE monsieur Serge Landreville agisse comme président de la présente séance.

Adoption de l'ordre du jour

239-05-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

Projet d'extension d'égout sanitaire :

- 1.a) engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dossier 7311-14-01-58260-A7**

240-05-2017

ATTENDU QU'un projet est présentement en cours d'analyse au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, soit le dossier numéro 7311-14-01-58260-A7 (Domaine des Prés);

ATTENDU QUE l'ajout de débit au réseau d'égout sanitaire de ce projet a un impact sur la gestion des eaux usées aux ouvrages municipaux;

ATTENDU QUE des mesures de compensation sont requises pour permettre au MDDLECC d'émettre l'autorisation requise pour le développement de ce projet;

ATTENDU QUE les futurs développements devront aussi faire l'objet de mesures compensatoires ou que des travaux soient préalablement requis sur des ouvrages municipaux selon le plan d'action déposé, il est de l'intérêt de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'identifier ces actions qui doivent être proposées au MDDELCC;

ATTENDU QU'en contrepartie du dépôt des présents engagements, l'analyste du MDDELCC recommandera la signature de l'autorisation du projet en cours d'analyse numéro 7311-14-01-58260-A7, même si l'entente n'est pas encore signée et que les travaux aux ouvrages municipaux ne sont pas encore définis tel que requis;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux selon les échéanciers fixés dans le plan d'action sera requise pour les autres projets avant leurs autorisations;

ATTENDU QUE la Ville a une entente avec la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette afin d'assurer la bonne gestion des ouvrages municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu de confirmer au MDDELCC que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage:

- à réaliser un plan d'action avec la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette afin de régler l'apport des nouveaux débits aux postes de pompage affectés par les nouveaux projets, soit les postes P.P du Bocage et P.P Base de Roc;
- à transmettre ce plan d'action au MDDELCC au plus tard le 30 septembre 2017;
- à ce que le plan déposé au MDDELCC soit accompagné des échéanciers de réalisation précis et réels dans le cas où des travaux sont requis aux ouvrages municipaux problématiques tels que l'augmentation de leurs capacités de pompage et le remplacement des conduites de refoulement si requis, pour tout autre projet d'extension du réseau d'égout qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec le MDDELCC;

QUE la Ville comprend que d'ici à ce que le plan d'action soit déposé au MDDELCC et que ce dernier n'aura pas confirmé son acceptation, tout autre projet de prolongement de réseau d'égout sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sera mis en attente (sauf les projets déjà convenus avec le ministère, soit le présent projet et celui situé dans le secteur industriel);

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Farida Feddag, ainsi qu'à monsieur Stéphane Thibault, du MDDELCC, bureau de Lanaudière.

1.b) demande à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette

241-05-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a quelques projets d'extension de son réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE l'ajout des eaux usées de ces différents projets a un impact sur la gestion des eaux usées et sur l'augmentation des débits aux ouvrages municipaux;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les nouvelles normes imposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les modalités d'un plan d'action avec la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette concernant la gestion des eaux usées, notamment au niveau du poste de pompage Base de Roc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QU'une demande soit adressée à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette afin d'établir les modalités d'un plan d'action relatif à la gestion des eaux usées pour le poste de pompage Base de Roc, lequel plan d'action devra être déposé au plus tard le 30 septembre 2017 et transmis au MDDELCC;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Farida Feddag, ainsi qu'à monsieur Stéphane Thibault, du MDDELCC, bureau de Lanaudière.

Levée de la séance

242-05-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 17.

Sylvie Malo
Greffière

Serge Landreville
Président d'assemblée